

Notre-Dame de Mérey, une église vendue en 1813 et démolie en 1835. Deuxième partie.

La disparition de certaines paroisses (1789/1815)

La Révolution et les immenses bouleversements qu'elle entraîne dans l'organisation politique, sociale et religieuse de la France aura, entre autres conséquences, la destruction de l'église Notre-Dame de Mérey. Les rapports entre l'Église et l'État, la nomination et la rémunération du clergé, l'organisation des paroisses, sont profondément transformés et les contemporains ont dû s'adapter à un monde en plein changement.

En 1789 les caisses de l'État sont vides. Les impôts ne sont plus levés. L'assemblée constituante vote, le 2 novembre, la mise à la disposition de la nation des biens du clergé. Les biens appartenant à l'Église deviennent des biens publics et peuvent être vendus. La Constitution civile du clergé établit les nouveaux rapports entre l'Église et l'État. Une assemblée électorale laïque nomme les prêtres et les évêques qui deviennent des fonctionnaires publics rémunérés par l'État. En échange, ils doivent prêter un serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi.

Un certain nombre de paroisses sont supprimées : le culte des paroisses dont la population est peu nombreuse est affecté à une paroisse voisine. Le destin de ces églises est variable. Elles peuvent être réutilisées comme granges ou bien démantelées et vendues comme carrière de pierre, ce qui sera le destin de l'église de Mérey.

Cette politique se poursuit durant toute la période de la Révolution et de l'Empire (1789/1815). Les trois quart des communes de 50 à 100 habitants voient disparaître leur église. L'église de Mérey est désacralisée et son culte est confié à l'église Saint-Denis de Gadencourt. De même l'église Notre-Dame du Bosc-Roger (qui n'avait que 28 paroissiens), et l'église Saint-Nicolas de la Neuville des Vaux sont supprimées au profit de l'église Saint-Etienne du Plessis-Hébert. L'église Saint-Lubin de Lorey est rattachée à l'église Saint-Martin de Breuilpont.

Des statues enterrées pendant plus d'un siècle.

En 1937, en creusant une tombe dans le cimetière, les fossoyeurs exhument une statue de saint.

« Une statue en pierre, mutilée, mais délicatement polychromée, a été trouvée en creusant une fosse dans une partie inoccupée du cimetière. Elle est provisoirement déposée en lieu sûr pour lui éviter toute autre dégradation. Le Maire de Mérey, conformément à la loi sur les fouilles et découvertes, a informé M. le Préfet de l'Eure et M. l'abbé Philippe, membre de la commission des Monuments Historiques, desservant, a adressé une note à la Direction des Beaux-Arts qui prendra toute mesure utile. »¹

Ce sont finalement cinq statues qui sont exhumées². Cinq statues de saintes et de saints, sculptées aux XIVe, XVe et XVIe siècles, témoins muets d'une histoire que nous ne pouvons que tenter de reconstituer. Le 20 Nivôse an XI de la République (20/10/1802), le maire et son adjoint visitent l'église pour faire « l'inventaire des meubles et effets servant au culte et constatent qu'elle est vide de tout mobilier à l'exception de la cloche ». Entre temps

¹ *La vallée d'Eure*, 16 avril 1937

² On peut voir ces statues qui ont trouvé refuge dans les églises de Breuilpont et de Gadencourt.

quelqu'un s'est chargé de la vider ... On peut penser que les statues ont été enterrées avant cette date. Par qui ? Dans quel but et dans quelles circonstances ?

Les statues de N-D de Mérey placées dans l'église de Breuilpont.



Saint Jean Baptiste

Saint Nicolas

Sainte Marie-Madeleine

Des relations tumultueuses entre l'Église et l'État.

Une partie des prêtres et des évêques prête le serment de fidélité demandé par l'État. Mais le pape Pie VII condamne la Constitution civile du clergé ce qui conduit une autre partie du clergé à refuser de prêter serment. Clergé dit assermenté ou jureur et clergé dit réfractaire s'opposent et se disputent les faveurs des fidèles. L'évêque d'Évreux, Monseigneur de Narbonne, réfractaire, est destitué au profit de Thomas Lindet, jureur. Le curé de Mérey, Joseph de Rénusson, prête serment (2 février 1790) mais il déclare rester fidèle à Monseigneur de Narbonne. Considéré comme réfractaire, il doit quitter sa cure et il est remplacé par François Lérablée, qui prête un serment sans restriction (20 septembre 1791). En 1792, celui-ci doit prêter un nouveau serment, celui « *d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant* ». En 1792 la France est en guerre contre les souverains européens alliés contre elle et la patrie est déclarée en danger. Un décret interdit d'avoir plus d'une seule cloche par paroisse. Les cloches supplémentaires sont réquisitionnées et envoyées à la fonderie de Romilly-sur-Andelle pour alimenter les industries d'armement. L'assemblée législative demande aux prêtres qui n'ont pas prêté serment de quitter le territoire sous 15 jours sous peine de déportation. Il suffit pour cela qu'ils soient dénoncés par 20 citoyens actifs. La diminution du nombre de prêtres compromet déjà l'exercice du culte catholique.

Puis c'est la période de la Terreur et de la déchristianisation (1793/1794). Le culte catholique est interdit. Les églises deviennent des temples de la Raison et de la Philosophie. Les prêtres doivent démissionner et se marier. C'est ce que fait Thomas Lindet en 1793. Il n'y aura pas d'évêques à Évreux entre 1793 et 1802. Dans les églises le mobilier, les ornements sacerdotaux, les statues disparaissent à la suite des ventes ou de pillages. Le presbytère et la demi-acre de terre attachée à la cure sont vendus par adjudication. Le culte est interdit et

l'église est fermée. Les éléments en fer et en cuivre présents dans le mobilier de l'église doivent être déclarés aux autorités. On relève dans le cimetière « *une grille en fer servant à fermer la sépulture des François Paul Gallois et sa femme ci-devant seigneurs de Mérey, deux croix en bois garnies de cuivre, onze chandeliers en cuivre et une cloche* ». Le maire doit payer un maçon chargé d'enlever la grille réquisitionnée et d'effacer les noms et armoiries gravés sur la tombe. Les paroissiens voulant célébrer une cérémonie dans l'église en obtiennent l'autorisation mais à condition de remettre ensuite les clefs à la mairie. Est-ce le curé de Mérey, à l'aide de paroissiens, qui a voulu protéger les humbles statues de l'église pour les soustraire à la destruction et au pillage ? On peut le supposer.

Les statues placées dans l'église de Gadencourt



Notre Dame à l'enfant



Sainte Catherine d'Alexandrie

Une certaine pacification.

Pourtant l'église Notre-Dame de Mérey a traversé la période révolutionnaire et c'est sous l'empire qu'elle sera désacralisée et vendue. Entre temps Bonaparte a mis fin à la guerre civile religieuse en signant avec le pape Pie VII le Concordat de 1801. Le catholicisme devient religion de la majorité des Français (et non plus celui de la France). Le culte public est à nouveau autorisé. L'État verse un traitement aux évêques et aux prêtres. Monseigneur Boursier devient, en 1802, le nouvel évêque d'Évreux. Il est chargé d'appliquer la loi, de nommer les curés (un par canton) et des desservants pour les autres églises appelées succursales, en tenant compte du nombre de prêtres que l'État et les communes acceptent de financer. Cette politique restrictive et le manque de prêtres obligent l'évêque à décider la suppression de plus de 219 succursales. L'église de Mérey fera les frais de cette politique. Un dernier curé, Joseph Caillé, avait pourtant été nommé, en 1803, à la « succursale » de Mérey et prêté serment. En 1811, le propriétaire du château de Mérey, Geoffroy Martel, avait fait fondre une cloche pour l'église, preuve qu'à cette date le culte y était encore rendu. Cette cloche est aujourd'hui entreposée dans la salle de la mairie. En 1813, la décision de supprimer cette église est prise, il est procédé à son évaluation et à sa vente par adjudication. Geoffroy Martel l'acquière pour la somme de 1500 francs. En 1835, la

commune est redevenue propriétaire de l'église. Elle décide de la faire démolir pour en vendre les pierres. Les paroissiens doivent désormais se rendre, à pied ou en charrette, à l'église de Gadencourt pour le culte religieux et pour y célébrer les baptêmes, les mariages et les enterrements.

Brigitte Albert, novembre 2018